

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE BOLTON OUEST
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRETAIRE-TRESORIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITE, QUE:

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 1 juin 2015, le conseil a adopté le premier projet de règlement
#264-1-2015

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #264-1-2015 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT #264-2015 VISANT À INTÉGRER LA RÉGLEMENTATION
PROVINCIALE CONCERNANT LES DROITS ACQUIS POUR LES
CARRIÈRES ET SABLIERES**

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 novembre 2015 à 19h00 à l'Hôtel de Ville, 9 chemin Town Hall, Bolton-Ouest. Au cours de cette assemblée, l'inspecteur municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes & organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal au 9 chemin Town Hall à Bolton-Ouest durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi, de 9h à 16h00.
3. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet #264-1-2015 ne contient pas de dispositions qui créent de nouvelles zones sur le territoire de la municipalité de Bolton-Ouest.
5. Le but est d'inclure la notion de droit acquis concernant les carrières et sablières dans le règlement de zonage.

Donné à Bolton-Ouest, ce 3 octobre 2015

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Philippe De Courval, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 9h & 15h30 de l'après-midi du 3 octobre 2015

EN FOI DE QUOI, Je donne ce certificat, ce 3 octobre 2015

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorier